

## Woleu-Ntem/Oyem/Tribunal administratif Les quatre greffiers promus en fonction



Le commissaire à la loi, Ghislain Simplic Moussouami.



Les quatre greffiers promus.



Autorités et personnels judiciaires au sortir de la rentrée du tribunal administratif.

PME  
Oyem/Gabon

LA salle d'audiences du tribunal de première instance d'Oyem a prêté son cadre, le lundi 12 novembre dernier, à la rentrée solennelle du tribunal administratif, marquée par la prise de charges officielles de quatre greffiers nouvellement promus et affectés. Il s'agit du greffier en chef, Arnold Mintsa, du greffier principal, Joie Bouassa, du secrétaire en chef de parquet, Francky Mebile-En-

gueng, et du secrétaire de parquet, Shartiel Ndinga-I-Ndinga. Le président dudit tribunal, Harnac Claver Mbelé, a félicité ses nouveaux collaborateurs pour leur promotion aux différents postes de responsabilité. Le haut magistrat leur a rappelé que le commissaire à la loi et lui, attendent de chacun d'entre eux « un engagement élevé, un professionnalisme et un niveau d'éthique irréprochable, ainsi que la mobilisation sans réserve de vos savoir-être et de vos savoir-faire ». Selon M. Mbelé, les nouveaux greffiers sont appelés à se pen-

cher, immédiatement après leur prise de fonction, sur les différents recours et attributions contentieuses introduites au sein de leurs services, par les candidats malheureux aux dernières élections couplées locales et des législatives. Les greffiers sont donc attendus au pied du mur, aussi bien par leurs responsables hiérarchiques, que par les justiciables. Il appartient à chacun d'entre eux, a exhorté Harnac Claver Mbelé, de faire sien l'adage juridique bien connu de tous : "nul n'est censé ignorer la loi". De

sorte qu'aussi bien les autorités administratives, que les justiciables, puissent obtenir de ce service nouvellement créé, les meilleures solutions qu'offrent le droit positif gabonais et sa dynamique jurisprudence administrative. C'est dans cette optique que le commissaire à la loi, Ghislain Simplic Moussouami, a invité les impétrants à avoir à l'esprit que leur promotion leur exige plus de motivation et d'exemplarité. Le représentant du ministère public, dans ses réquisitions, a dit avoir foi en la capacité des qua-

tre promus à relever les défis qui les attendent dans leurs différents services. Cette rentrée solennelle a été également une occasion offerte au commissaire à la loi d'informer les justiciables de la province du Woleu-Ntem, de l'existence effective d'un tribunal administratif à Oyem. Une juridiction indépendante qui s'occupe essentiellement des litiges d'ordre administratif, en général, et ceux relatifs aux contentieux des élections locales, en particulier. Et Ghislain Simplic Mous-

souami de préciser: « le tribunal administratif n'a pas vocation à sanctionner l'administration, comme c'est le cas pour le juge judiciaire contre un justiciable, mais à l'emmener à corriger les erreurs commises par elle. » A noter que cette audience de rentrée solennelle a été rehaussée par la présence du gouverneur du Septentrion, Joël Ogoouma, du préfet, du maire de la commune et d'autres autorités administratives, judiciaires et militaires en service dans le chef-lieu de la province du Woleu-Ntem.

## Ngounié/Département de la Louetsi-Bibaka/Infrastructures routières L'axe routier Mbigou-Malinga en piteux état



Le mauvais état des ponts est tel...



... que les routiers font descendre leurs passagers du véhicule pour ne pas prendre de risques.



Souvent, il faut essayer de repositionner les planches pour permettre au véhicule de franchir les ponts hors d'usage.

E L  
Malinga/Gabon

De nombreux automobilistes se voient dans l'obligation de débarquer les passagers, avant de traverser

ser les ponts. Une situation difficile à vivre pour les usagers dont les femmes enceintes ou celles portant des bébés.

VERITABLE calvaire que celui vécu actuellement par les usagers de l'axe routier Mbigou-Malinga, long d'environ 30 km, au sud de la province de la Ngounié. Outre l'état piteux de la route à plusieurs endroits, s'ajoute celui défectueux des ponts. «A certains endroits, nous sommes obligés de faire descen-

dre les passagers pour ne pas prendre des risques inutiles », signalent des transporteurs. En l'absence des agents des travaux publics (TP) dont la direction départementale ne disposerait plus d'un seul engin, les automobilistes se débrouil-

lent eux-mêmes à remplacer certaines longrines ou des traverses par quelques morceaux de bois et de planches abandonnés ça et là. Mais pour combien de temps pourront-ils encore le faire, entendu que ces moyens de fortune ne sauraient constituer une solu-

tion durable ? Principales victimes de cette situation, les habitants de la contrée en appellent à l'intervention du gouvernement. Les conseils locaux ne disposant pas des ressources nécessaires pour réparer ces gros œuvres.

## Département de la Louetsi-Wano/Transport interurbain Un nouveau venu sur la ligne Lebamba-Libreville

IMM  
Lébamba/Gabon

LA famille des transporteurs interurbains s'agrandit avec l'arrivée dans le secteur d'un nouveau transporteur : Utole-Transport. "Utole", en langue yipunu signifie "tu vas arriver". Créé à l'initiative d'un Gabonais, Chris Idoudou, il a son siège à Lebamba, chef-lieu du département de la Louetsi-Wano. Cet opérateur a, à son actif, une

logistique de plusieurs minibus de quatorze places chacun, les grands bus Coaster et un camion Canter. Ce qui montre sa détermination et son engagement à offrir à sa clientèle une variété de services, notamment le transport des personnes, des biens matériels, et des colis de tout genre. L'entreprise est également disposée à mettre en location ses équipements. Devant les réalités de terrain, et surtout la rude concurrence qui prévaut dans le secteur du transport terrestre, les respon-

sables de Utole-Transport de Lebamba veulent marquer la différence, afin de se distinguer sur le marché. Ils ont ainsi adopté une politique de prix de transport, qui contraint les différents clients à porter leur choix sur leur entreprise. Ainsi, ils ont plafonné le tarif du parcours Lebamba-Libreville, en toute saison, à 13 000 francs. Dans la même perspective, ils feront périodiquement des promotions au cours desquelles les tarifs chuteront jusqu'à dix mille francs ou moins. Ils étu-

dient actuellement les conditions de délivrer des cartes de fidélité à certains voyageurs réguliers sur leurs lignes. Ce qui serait une innovation dans le secteur des transports terrestres. C'est depuis le mois de juillet dernier que les premiers bus estampillés Utole-Transport ont commencé leur navette entre Lébamba et Libreville. A la grande satisfaction des premiers clients qui ont apprécié la qualité des services dont ils ont bénéficié et des dispositions



Les locaux de l'agence Utole-Transport à Lebamba.

pour garantir la sécurité. « Nous avons interdit formellement à nos conducteurs de rouler à vive allure, quel que soit le temps ou les circonstances. Mais, de respecter la vitesse moyenne

de quatre vingt ou cent kilomètres à l'heure. Celui qui outre-passe cette consigne est immédiatement viré », explique Smiley Bivigu, chef d'agence Utole-Transport de Lébamba.